

Rapport de la réunion de la Délégation Centrale du Personnel du 03 octobre 2025

En date du 03 octobre 2025, la Délégation Centrale du Personnel a rencontré la direction des CFL, représentée par Madame Constance Thill ainsi que par Messieurs Marc Wengler, Yves Baden et Gilles Schroeder. Madame Françoise Nilles assura la fonction de secrétaire.

Madame Doris Horvath participait à la réunion pour le point 2 « Présentation du rapport d'activité du Service SE ». Monsieur Guy Lux a été présent pour le point 9, tandis que Messieurs Antoine Schiltz et Gilles Muller ont participé à la réunion pour exposer le projet du Service MI - District Ouvrages d'art.

La délégation du syndicat Chemins de fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL se composa des camarades Patrick Vansteenkiste, Georges Melchers, Gaby Birtz, Dionisio Battista et Jérôme Trausch.

1) Sécurité et santé au travail

Le point 1 a été reporté par la déléguée à la sécurité à la prochaine réunion de la délégation centrale, étant donné que les statistiques de l'enquête « Stop Violence » n'avaient été envoyées que la veille et n'étaient pas encore complètes.

Selon la déléguée, les chiffres nécessitent une analyse approfondie avant de pouvoir être présentés et discutés en séance.

2) Présentation du rapport d'activité du Service SE

La Cheffe de Service SE a présenté les chiffres communiqués au Comité de pilotage « Sûreté Transport Publics ».

Les statistiques relatives aux agressions, à la sûreté, au vandalisme et autres incidents ont été présentées pour les CFL, le RGTR, l'AVL et Luxtram, pour les années 2022, 2023 et 2024.

Une hausse de 11,56 % des faits signalés par rapport à l'année précédente a été enregistrée, notamment avec une explosion des cas d'agressions par crachats.

Les chiffres de l'ensemble des services ont été expliqués, ainsi que ceux concernant les gares et les lignes.

Les accidents de travail ont également été abordés : pour l'année en cours, de janvier à mai, un seul cas a été enregistré.

3) Questions sur la procédure de l'Instruction de Service N° 248 « Digitalisation de la gestion des demandes de réservation et de sortie de stock » de la Direction Gestion Infrastructure

Après la présentation des détails de la problématique par M. Duhr Fränz concernant la procédure de l'instruction de service N° 248, celle-ci sera abordée prochainement avec le Directeur en charge.

Ce système était à l'origine prévu pour alléger la procédure, mais cela ne s'avère pas être le cas.

L'idée de départ était bonne, mais sur le terrain, la mise en œuvre reste particulièrement lente.

4) Présentation des taux d'absentéisme

Monsieur Baden a présenté le point 4 concernant les taux d'absentéisme.

Le service RH et les différents services concernés se sont penchés sur la question afin d'identifier des pistes d'amélioration.

Un projet sera présenté lors du prochain comité de suivi RH.

Ce projet aborde notamment les thèmes suivants : les contrôles à domicile, les absences de courte durée sans certificat médical, ainsi que les entretiens de reprise.

Les chiffres détaillés ont été présentés par M. Alain Schmit.

5) Taux de réussite

Il s'est avéré que la direction n'avait pas compris la question au sens où l'entendait la délégation centrale, qui souhaitait connaître le taux de réussite. M. Gilles Schroeder a présenté le taux de réussite aux examens de fin de stage pour l'ensemble des services.

Le président de la délégation centrale a ensuite clarifié la question, et il a été convenu que les chiffres détaillés seraient transmis à la délégation centrale ultérieurement.

6) Suivi du projet Traffic Controller – Safety Manager

Le détail du concept n'est pas encore explicitement défini et plusieurs questions demeurent. Le sujet sera discuté plus en profondeur avec le responsable du service concerné.

7) Présence d'un délégué du personnel en cas d'accident de personnes

Le président de la délégation centrale a présenté des précisions détaillées concernant le point 7, afin d'apporter des éléments de clarification. Il a souligné que les délégués sont souvent sollicités en dehors de leurs heures de travail ou pendant leurs jours de congé, ce qui est un fait connu de tous. Cependant, il est regrettable que les conditions de travail applicables au reste du personnel ne leur soient pas toujours reconnues dans ces situations.

Les délégués demandent donc que, lorsqu'ils sont appelés pour intervenir lors d'incidents, d'accidents, d'agressions ou d'autres événements similaires, leurs conditions de travail soient pleinement respectées, conformément aux règles en vigueur.

8) Présentation de la nouvelle Instruction Générale N° 15

Le point concernant l'Instruction Générale N° 15 a été rajouté à l'ordre du jour. La direction avait auparavant sollicité l'avis de la délégation centrale.

Ce dossier, en discussion depuis 2017, a mobilisé plusieurs groupes de travail et nécessité de nombreuses heures d'échanges et d'adaptations, dans l'intérêt de l'ensemble des agents concernés, objectif également soutenu par notre Syndicat.

Grâce aux interventions des délégués du syndicat Chemins de fer FNCTTFEL/Landesverband et suite au piquet du 11 juin 2025, plusieurs points importants ont pu être améliorés. Toutefois, le syndicat Chemins de fer a souligné qu'un ajustement reste nécessaire concernant la limite d'âge pour les agents effectuant un service d'astreinte. La direction a salué le travail accompli sur ce dossier et a estimé qu'il s'agissait d'un projet solide et équilibré. La présidente du Syprolux a par ailleurs confirmé que le Syprolux considère ce dossier comme très positif et qu'il votera en sa faveur.

Le Syndicat Chemins de fer a néanmoins précisé que, si la modification concernant la limite d'âge des agents d'astreinte n'était pas retenue, il ne pourrait pas soutenir le texte dans sa forme actuelle.

Avant de procéder au vote, le président de la délégation a clarifié que le vote était individuel et ne devait pas se faire par syndicat. Le résultat final de ce vote a été de sept voix pour et trois voix contre le projet. Trois délégués du Syndicat des Chemins de Fer ont voté contre le projet, en raison du refus de la direction d'apporter toute modification supplémentaire à l'Instruction Générale N° 15.

9) Service TM – Atelier Central

Monsieur Lux a présenté le nouveau roulement de l'équipe Coradia de l'atelier du service TM.

Actuellement, 12 rames Coradia sont en service, deux autres devraient suivre dans les prochaines semaines.

Le plan prévoit la mise en place de 4 équipes composées chacune de six agents.

Ce plan a été élaboré avec les agents et validé par les délégués du TM lors de la dernière réunion chef de service en septembre.

Le roulement prévoit une semaine avec cinq nuits consécutives, ce qui a provoqué des réactions houleuses parmi les délégués présents.

news

ogbl.lu — @ f X

Le statut prévoit en principe quatre nuits consécutives, avec la possibilité exceptionnelle d'une 5^e.

Bien que cette organisation ne soit pas interdite par le statut, les discussions menées auparavant lors des « tours galops » rendaient ce choix incompréhensible.

Les représentants du Syprolux ont fait remarquer qu'aucune information n'avait été notée dans le rapport par leurs délégués.

Le président de la délégation centrale a proposé de se renseigner auprès des délégués concernés, de revoir le roulement avec M. Guy Lux et de rendre un avis lors de la prochaine réunion de la délégation centrale.

10) Prime opérationnelle pour certains métiers ferroviaires

Concernant le point relatif à la prime, le Directeur des Ressources Humaines a rappelé que, lors des groupes de travail, il avait été clairement établi dès le départ que les agents embauchés à partir d'octobre 2015 ne peuvent en aucun cas rattraper le niveau des points d'un agent engagé avant la réforme.

L'ensemble des carrières concernées a été analysé et les montants de référence se sont révélés plus élevés que les calculs initiaux. Pour l'année 2026, le budget alloué à la prime est revu à la hausse, notamment en raison du nombre important d'agents récemment embauchés et lesquels seront commissionnés au cours de cette année.

Les chefs de surveillance, qui avaient initialement été omis, ont désormais été ajoutés au tableau des bénéficiaires de la prime. Le président de la délégation centrale a également signalé que les aiguilleurs avaient été oubliés, ces derniers seront, eux aussi, intégrés à la liste des agents concernés.

11) Divers

Sous le point « Divers », la thématique abordée concernait le projet de loi relatif à la fonction publique, portant sur l'harmonisation des carrières inférieures au sein de l'État. La direction s'est montrée ouverte à la discussion sur ce projet. Quoiqu'il en soit, une commission paritaire devra être mise en place afin d'entamer les échanges à ce sujet.

La direction a tenu à préciser qu'il s'agit d'une harmonisation des carrières, et non d'une adaptation.

Le point concernant le service MI « District Ouvrages d'art » fut présenté par MM. Antoine Schiltz et Gilles Muller.

Le projet prévoyait la présentation des missions du district, de l'organigramme des postes, ainsi qu'une discussion ouverte et une séance de questions.

Les tâches et l'organisation du service ont été expliquées en détail.

Au total, une équipe de 18 agents est prévue pour le district « Ouvrages d'art ».

Vos délégué(e)s du personnel de la Délégation Centrale

*Patrick Vansteenkiste / Georges Melchers / Gaby Birtz / Josy Bourgraff / Dionisio Battista
Manuel Thiry / Jérôme Trausch / Christian Federspil / André Marques De Paiva / David Arlé*



Patrick Vansteenkiste



Georges Melchers



Gaby Birtz



Josy Bourgraff



Dionisio Battista



Manuel Thiry



Jérôme Trausch



Christian Federspil



André Marques De Paiva



David Arlé

